

ANNEE 2022

**SEANCE PUBLIQUE
DU 28 MARS 2022**

Délibération n°

2022012

Date de convocation : 24/03/2022

Date d'affichage : 30/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 22

Vote : 22
Pour : 22
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 064-216401000-20220328-D2022012-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 mars à 19h, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY.

Mmes Valérie REcart, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN.

Absents excusés : Céline FAYS (pouvoir à Mme Laure TREMOUILLE), Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à Mme Valérie REcart), Mme Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Mme Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), M. Bernard COMBES (pouvoir à Mme Guénaël LE CAM), M. Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), M. Mikel AMILIBIA.

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

**OJ n°1 : Election du Président de séance pour le vote
des comptes administratifs du budget général et des 6
budgets annexes**

Monsieur le Maire rappelle que, pendant la discussion et le vote sur des Comptes administratifs 2021 qu'il a dressé, la séance doit être présidée par un autre conseiller, lui-même étant tenu de quitter la salle.

Il propose d'élire M. Yannick BASSIER, adjoint aux finances, pour présider la séance pendant son absence.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'élire M. Yannick BASSIER, Président de séance pendant la discussion et le vote des différents comptes administratifs de la commune (budget général et budgets annexes).

Fait à Bassussarry, le 28 mars 2022

Le Maire,
Michel LAHORGUE

